

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi dix-sept novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur YouTube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :  
07 novembre 2025

Mis en ligne :  
**21 NOV. 2025**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 22  
Votants : 27  
Quorum : 15

**Présents :** Mesdames, Messieurs, BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DELAUNAY Gaylord, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOEL Henri, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Éric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELLAERT Damien ;

**Procurations de vote et mandataires :** DA CUNHA Manuel ayant donné pouvoir à CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie ayant donné pouvoir à TORTELLIER Laëtitia, PEROT Marlène ayant donné pouvoir à POINTIER Vincent, RAOUL Gérard ayant donné pouvoir à JOUAULT Jaroslava, VALLEE Priscilla ayant donné pouvoir à LE GUENNEC Jean-Michel ;

**Absents :** GARNIER Chrystèle, LETENDRE Christophe.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 07 novembre 2025) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

### **Point N° 8**

#### **Délibération n° 2025-119. CULTURE : Attribution des prix Photofolie 2025**

Rapporteur : Laëtitia TORTELLIER

**VU** le code général des collectivités territoriales,  
**VU** l'avis du jury Photofolie réuni le samedi 11 octobre 2025 salle de l'Eclat,  
**VU** les votes du public dépouillés le 23 octobre 2025,  
**VU** l'avis de la commission vie associative culture du 5 novembre 2025 ;

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ**

**D'ATTRIBUER** les prix suivants et leurs récompenses aux lauréats de l'édition 2025 de Photofolie :

- Prix noir et blanc à Hervé Boutrouille, demeurant à Saint-Grégoire, 100 € pour sa série « Déambulations berlinoises ».
- Prix couleur à Didier Lomba, demeurant à Rennes, 100 € pour sa série « Les Chambres vides ».
- Prix créativité à Arnaud Leclerc, demeurant à Laillé, 100 € pour sa série « Silence suspendu ».
- Prix technique à Vincent Trottain, demeurant à Acigné, 100 € pour sa série « La nuit aux 24h du Mans ».
- Prix débutant à Audrey Lafaye, demeurant à Rennes, 100 € pour sa série « Le palmier dans tous ses éclats ».
- Prix du public à Jean-Luc Boudin, demeurant à Châteaugiron, 100 € pour sa série « Gouttes d'eau ».

